

Ecole de Virelade 17 avenue Carayon Latour 33720 VIRELADE	PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE 1^{ER} TRIMESTRE Jeudi 8 novembre 2018 à 18h.
---	---

Circonscription : Gradignan

Présents :

Présidente – directrice de l'école : Vanessa ROQUES

Equipe enseignante :	Mesdames BLANCARD, BOUEIX, BOUTON, PEROCHON, PHALEMPIN.
Le maire ou son représentant :	Messieurs CURILLON, FAUBET (excusé), RAPET.
DDEN :	Madame BLANCHARD (excusée)
Parents d'élèves :	Titulaires : Mesdames BRANDEL, DUBOUILH, LABAT et Messieurs BOITIER et MEGDAD. Suppléant(e)s : Mesdames GUERCHON, NGOUANDZI, PARTAUD-TORRES et Monsieur LUSSIN .

Début du conseil d'école : 18h05

Secrétaire de séance : Madame Marianne Bouton

Le règlement intérieur du conseil d'école a été envoyé aux RPE pour lecture avant le CE.

Résultat des élections des représentants des parents d'élèves du vendredi 12 octobre.

Sur 192 inscrits :

- Votants : 107

- Nuls ou blancs : 19

Taux de participation : 55.73%

L'année dernière, la participation était de 49.74 %. Donc cette année, + 10% de participation.

Les parents d'élèves proposent qu'une information plus précise sur le vote soit donnée pour éviter les votes blancs.

EDUCATION NATIONALE

I) Fonctionnement de l'école

a) Règlement intérieur et Charte de la Laïcité

Le règlement intérieur a été envoyé à tous les membres de cette instance. Nous avons modifié les horaires et rajouté une partie sur l'utilisation de l'aire de jeux de la cour des maternelles hors temps scolaires. Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

La Charte de la Laïcité est affichée sur le panneau à l'entrée de l'école. Elle est composée d'articles qui rappellent les principes fondamentaux de la République indivisible, laïque, démocratique et sociale

b) Sécurité à l'école

Nous sommes toujours en vigilance Vigipirate attentat. Suite à la note de rentrée conseillant aux écoles de ne pas faire rentrer les parents dans l'école, madame Roques a fait le choix de faire intervenir Jean-Luc Laffitte (conseiller pédagogique et assistant prévention sécurité) le lundi 1 octobre pour observer si nous devons modifier l'accès à l'école. Monsieur Laffitte indique que nous n'avons rien à modifier car les parents ne rentrent pas dans les locaux de l'école à part ceux de maternelle le matin car les PS/MS doivent traverser la salle de motricité pour accéder à leur classe.

Deux **exercices de sécurité** ont eu lieu : un exercice incendie le 28/09/18 et un exercice PPMS intrusion le 6/11/18. 4 classes ont bien réalisé l'exercice en revanche dans la classe de GS (bungalow) ,les 3 coups de sifflet n'ont pas été entendus. Cette information est notée sur le compte-rendu envoyé au directeur académique à l'assistant de prévention et à la mairie. La mairie propose d'installer une sonnette portative dans le bungalow.

Le portail d'entrée ne tient pas toujours fermé. M. Curillon a fait une demande de devis pour installer un électro-aimant et un groom. De plus le bouton d'ouverture sera déplacé.

c) Hygiène à l'école

En maternelle, nous apprenons aux élèves à se laver les mains après chaque passage aux toilettes ou en revenant de la récréation ou avant le déjeuner. Nous devons souvent redire ces choses-là aux élèves d'élémentaire sauf depuis que nous avons de nouveaux sèche-mains dans les nouvelles toilettes. Les locaux sont nettoyés tous les jours. Nous avons de nouvelles toilettes depuis le 5 novembre. Dans les toilettes des garçons, le premier jour, ils ont soulevé l'interrupteur radar...il faudra le revisser. L'eau est tiède ou froide pour le lavage des mains

d) Budgets municipaux

La mairie nous alloue pour l'année civile 2018 un budget de 8 000e et 1 000e pour le bus piscine. Le projet piscine n'est pas renouvelé pour 2018/2019. Les 950e de transport financé par la mairie ont été payés sur le budget 2018. Sur une ligne budgétaire de 2019, 1 000e seront attribués pour le transport.

Pour rappel, ce budget de 8 000e permet de financer les fournitures, le matériel pédagogique (livres, fichiers, matériel de sport...). Quant aux fournitures scolaires individuelles, dans la mesure où il s'agit de matériels utilisés par un seul et même élève et qui restent à terme sa propriété, elles ne relèvent pas du principe de gratuité scolaire et restent à la charge des familles.

La mairie et les parents questionnent ce principe d'obligation. Dans la prochaine liste de fournitures, il faudra reformuler en indiquant que l'école a possibilité de fournir le matériel pour les familles en demande.

Comme indiqué lors du dernier CE, l'argent non dépensé pour les fournitures scolaires (1000e) va être utilisé pour l'achat de matériel pédagogique.

Nous remercions la mairie pour le changement de photocopieur qui fait dorénavant du tirage couleur. Au 5 octobre, il restait 2 442.84 sur le budget mairie et 487.83e en attente de paiement.

Le nouveau budget 2019 sera voté en mars.

e) Fonctionnement et état financier de la coopérative scolaire

La coopérative scolaire dépend de l'OCCE (**Office Central de la Coopération à l'École**). Cette association donne aux enseignants et aux élèves qui le souhaitent, le support légal qui leur permet d'ouvrir une coopérative et de gérer de l'argent sur le temps scolaire, dans le but de mener à bien des projets. Les classes coopératives affiliées peuvent participer à plusieurs projets coopératifs (sur le plan national ou départemental), et bénéficier du prêt gratuit de matériel pédagogique.

Au 1 septembre 2018, notre solde de compte était créditeur de 7 004.32€. Monsieur Lussin a vérifié l'état des comptes car madame Roques devait envoyer le compte-rendu financier à l'OCCE avant le 30 septembre.

A ce jour, l'APE a versé 5 000€ ; nous avons reçu 1 003€ de cotisation coop versée par les parents et 51.16€ d'euros cartouches pour le rachat de nos cartouches usagées. Un débit de 1 507.40€ pour la piscine et de 19.20€ goûter juin sont en attente. Nous gardons 1 000€ de réserve. Ce qui permet à chaque enfant de bénéficier de 82 €. Il y aura une entrée d'argent de l'école lors du marché de Noël et lors de la vente des photos. Ce montant de 82 € sera donc un peu plus élevé.

f) Demande d'utilisation des locaux scolaires

Les locaux scolaires appartiennent à la mairie. En revanche, Madame Roques doit être informée lorsque se déroulent des manifestations dans l'enceinte de l'école. (article L. 212-15 du code de l'éducation). Le maire doit préalablement demander l'avis du conseil d'école.

Avec le ménage qui est fait dès 16h30, quand les enseignantes ont des rendez-vous avec les parents, le personnel municipal est obligé de modifier son organisation. Nous n'avons pas de salle disponible pour rencontrer les parents à part le bureau de la directrice. Chaque entité doit faire en fonction de l'autre mais nous y arrivons.

II) Communication

a) Parents/Enseignants

La communication se fait par le cahier de liaison et pour certaines classes, vous pouvez par le site école de la classe de votre enfant.

b) Parents/Direction

Madame ROQUES privilégie la communication via l'adresse mail de l'école ou par une rencontre le vendredi sur sa journée de décharge.

c) Parents/Mairie

Par mail, par téléphone

III) Projets et vie de l'école

a) Effectifs 2018/2019

PS/MS : 26 GS : 21 CP/CE2 : 25 CE1/CE2 : 24 CM1/CM2 : 30

Un élève devrait arriver en CM1.

b) Axes généraux

Comme expliqué lors de la réunion collégiale, nous avons eu une directive en juin par l'IEN de Langon dont dépend le Spadium : la priorité est donnée au cycle 3 (CM1/CM2) pour le savoir nager à passer en 6ème. Les élèves de ce cycle sont déjà allés 3 ans de suite de la GS au CE1 à la piscine. Nous avons donc décidé de ne pas renouveler le cycle piscine et nous préparons d'autres projets. Pour information : aucun créneau n'était réservé à l'école de Virelade, il fallait refaire la demande comme chaque année.

Pour rappel, chaque projet s'inscrit dans un projet pédagogique et nous ne sommes pas dans l'obligation de renouveler chaque année un projet inscrit depuis des années. Seules les enseignantes sont décisionnaires de leur projet.

Les parents élus demandent d'être informés en amont des changements afin d'en informer les parents de l'école.

c) Présentation des manuels en lien avec le projet d'école

Tous les manuels sur la compréhension en lecture (série de livres) et la résolution de problèmes mathématiques ont été présentés lors des réunions de rentrée par classe.

d) Projets de classe

Rallye lecture + rallye calcul mental.

Dans certaines classes, faire circuler des albums empruntés à la médiathèque.

Projets de chaque classe :

- **Maternelle** : projet pédagogique sur le thème des 4 éléments.

Visite de l'aérodrome de Saucats le mardi 16 octobre.

En attente d'une réponse pour la visite d'une caserne de pompiers.

Visite chez un agriculteur pour travailler la terre.

Gros projet avec nuitée sur le bassin en fin d'année scolaire.

Venue d'une intervenante pour un spectacle sur les 4 éléments.

- **CP/CE2** : Chante Ecole spectacle « un poirier m'a dit » le 23 mai au Rocher Palmer.

Projet « Tohu Bohu » avec la médiathèque autour de la création musicale.

- **CE1/CE2** : Projet correspondance avec une classe du Pays Basque.

- **CM1/CM2** : projet au fil de l'eau « Mythologie » proposé par la communauté de communes. Atelier à la médiathèque, spectacle à la Forge, intervention d'un comédien 2 fois, visite du château de Cadillac.

Marche du 19 octobre : Environ 80 enfants étaient présents. C'était un moment convivial où chacun a pu échanger, marcher. Beaucoup de familles étaient ravies de cette expérience. Certaines nous ont proposé peut-être de faire des ateliers ludiques pour ne pas faire que marcher. Le jour du cross, les enfants ne réinvestissaient pas les apprentissages de l'endurance et ne voulaient que gagner. De ce fait, nous avons réfléchi à une activité sportive sans compétition. La marche nous a semblé appropriée et tous les enfants de maternelle pouvaient également y participer sur la durée.

Commémoration du 11 novembre : cette année, pour le centenaire, nous avons, avec les enfants, préparé la cérémonie. La commémoration a lieu à 15h15 devant le monument aux morts. 25 enfants ont répondu présents. Ils chanteront une chanson pour la paix, liront des poèmes et les noms des soldats et déposeront une gerbe.

Marché de Noël : mardi 18 décembre à 18h. Petit changement cette année : participation libre au lieu de prix fixe pour obtenir les objets. Il n'y aura pas de châtaignes dû à la sécheresse de cet été. Les enseignantes et les RPE cherchent un autre met à proposer.

Vente de livres « lire, c'est partir ! » : courant janvier.

d) Accueil périscolaire

Sensibilisation à l'espagnol le mardi et le jeudi par Céline de 16h45 à 17h15 dans l'ancienne bibliothèque.

Etude surveillée par Céline le lundi et vendredi de 16h45 à 17h15 dans l'ancienne bibliothèque et par Stéphanie le mardi et jeudi dans la classe de madame Roques. Très bon retour sur ces 2 dispositifs.

IV) Parcours de l'élève

a) Dispositifs d'aide (pôle ressources, RASED...)

Le pôle ressources est un dispositif qui permet d'accompagner les enseignantes dans le suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers. L'équipe éducative fait appel à ce pôle par prévention (afin d'atténuer une situation de classe) ou pour demander un appui face à un élève qui perturbe le fonctionnement de la classe.

Le Rased du secteur de Podensac (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés) est une équipe d'intervenantes spécialisées composée d'une psychologue scolaire, madame Marie-Agnès Batista et d'une enseignante spécialisée chargée d'aide pédagogique, madame Catherine Brouillard, dont la mission est de contribuer en collaboration étroite avec les parents et les enseignantes à prévenir et à réduire les difficultés éprouvées par certains élèves dans leur adaptation, à l'école et/ou dans les apprentissages. Les interventions sont gratuites et ont lieu sur le temps scolaire.

b) Objectifs et actions cycle 3

Conseil école-collège : Madame Phalempin n'a pas la date de la prochaine réunion.

MAIRIE

- Afin d'éviter les problèmes de circulation et de parking, n'est-il pas possible d'avertir les parents lorsque des travaux sont engagés au niveau de l'école ? La mairie n'était pas au courant des travaux pour le gaz.
- Pourquoi les travaux concernant les jeux de maternelle n'étaient-ils pas terminés le jour de la rentrée ? Beaucoup de travaux à faire en amont, tout était lié, timing serré.
- Les hauteurs des jeux et des trottoirs ne sont-ils pas trop élevés ? Ils sont aux normes

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

- Est-il envisageable que les RPE demandent, comme le fait l'APE, les adresses mail des parents ? Sur les fiches de renseignements, les parents cochent une case pour l'association des parents d'élèves. Pour les RPE, rien n'est demandé. Vous pouvez faire une demande que nous passerons dans les cahiers.
- Serait-il possible d'avoir plus de ponctualité dans les horaires à 8h20, 13h30 et 16h30 ? Nous essayons de respecter les horaires mais nous pouvons être sollicités au téléphone le matin, par un élève en classe au moment de sortir ; nous avons des réunions sur la pause méridienne parfois. Nous allons être plus ponctuelles dorénavant. En revanche, l'école se termine à 16h30, ce qui signifie que les élèves sont en apprentissage jusqu'à 16h30. Il est donc tout à fait normal qu'ils ne soient au portail que 5 ou 10 minutes après en fonction du trajet à effectuer jusqu'au portail. Si nous perdons chaque jour 10' en arrêtant à 16h20, c'est 40' perdues chaque semaine...
- Les parents sont satisfaits du nouveau système de la cantine.
- Les parents trouvent que le dossier administratif à fournir à la mairie est lourd et redondant. La mairie et l'école affirment qu'il est important et nécessaire de donner l'attestation d'assurance à chaque interlocuteur (mairie, centre de loisirs, école)

Fin du conseil d'école : 20h22

Prochain conseil d'école aura lieu le : **Jeudi 7 mars à 18h**

Fait à Virelade, le 9 novembre 2018

La Directrice,
Présidente du Conseil d'Ecole

Le Secrétaire de séance : Madame Bouton